



# MEDRE'ACT

Site internet : [www.ccmontauban-de-bretagne.fr/medreac](http://www.ccmontauban-de-bretagne.fr/medreac)

Février 2012 N°40

Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau

MAIRIE ☎ : 02.99.07.23.20

Courriel :

[mairie.de.medreac@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.medreac@wanadoo.fr)

## ACT'MUNICIPALE

Lundi	9h—12h	15h—17h
Mardi	9h—12h	Fermé
Mercredi	9h—12h	15h—17 h
Jeudi	9h—12h	15h—17h
Vendredi	9h—12h	Fermé
Samedi	9h—11h30	

*Réunion du conseil municipal  
le lundi 6 février*

Un système temporaire de régulation de la circulation a été installé le 24 janvier au carrefour RD220 (Route de Montauban) / RD 21 (route de Landujan) par l'agence routière départementale. Ce dispositif d'écluse a été mis en place dans le cadre d'une étude pour améliorer la sécurité au niveau de ce carrefour et sera présent jusqu'au 9 mars 2012 .

## ACT'AGENDA

☞ **Vendredi 3 février** : à 20h15 Médiathèque : **Soirée Contes et légendes en Brocéliande**  
Spectacle gratuit durant environ 1h15, ouvert à tous pour un public à partir de 6 ans  
Réservation à la médiathèque, au 02.99.07.32.02 ou 09.62.63.18.45 ou [bibliotheque.medreac@orange.fr](mailto:theque.medreac@orange.fr)

☞ **Samedi 4 février à partir de 14h30 portes ouvertes à l'Espace Kiêthon**  
Ce sera l'occasion de découvrir et redécouvrir ce "bâtiment-outil idéal", entièrement pensé et conçu pour favoriser l'accompagnement mais aussi l'épanouissement des personnes avec autisme.  
A 16h, Jérôme Deniaud et les musiciens du Kiêthon ouvriront leur atelier au public.  
A 17h, sera organisé un temps d'échange autour des ateliers artistiques, corporels et éducatifs et notamment de l'apport des résidences artistiques auprès des jeunes personnes du Kiêthon.

☞ **Samedi 4 février à 20h30 et dimanche 5 février à 14h** salle des fêtes, les compagnons des Menhirs présentent une comédie d'Yvon Taburet « On a perdu Youki »

☞ **Mercredi 8 février** : « Associations: quels risques? Comment les assurer? »  
réunion d'information destinée aux associations afin d'informer sur les risques liés à leurs activités, salle Victor HUGO rue de la gare à Montauban.

☞ **Samedi 11 février : Don du sang** Salle Victor Hugo Montauban  
9h30 - 12h30 \* 14h30 - 17h30

☞ **Samedi 11 février** : Choucroute de l'USM football

☞ **Samedi 25 février** : Bal Country à la salle des fêtes à partir de 14 heures  
Organisation : Confédération Syndicale des familles, Entrée : 5 €

*Envois des informations avant le 20 de chaque mois dans notre boîte mail  
[medreact@laposte.net](mailto:medreact@laposte.net) ou au secrétariat de la mairie*

## ACT'MUNICIPALE

### Taxe d'Aménagement : une nouvelle fiscalité de l'urbanisme

#### Concerne les nouvelles habitations, les agrandissements et bâtiments annexes...

L'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 institue la taxe d'aménagement qui vient se substituer aux différentes taxes locales d'urbanisme. Cette taxe est instituée à compter du 1er mars 2012 ; elle est destinée à financer l'ensemble des politiques urbaines et de protection des espaces qui incombent aux communes, aux EPCI, aux départements et à la région Ile de France.

Ces dispositions sont codifiées aux nouveaux articles L.331-1 à L.331-34 du Code de l'urbanisme.

#### Instauration et bénéficiaires

La taxe d'aménagement a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire, mais son exigibilité est, dans certains cas, subordonnée à une décision de l'autorité locale :

En ce qui concerne la part communale ou intercommunale, celle-ci est instituée :

- **de plein droit** dans les communes dotées d'un POS ou d'un PLU et dans les communautés urbaines sauf renonciation par délibération expresse,
- **par délibération spécifique** dans les autres communes,
- **par délibération de l'organe délibérant dans les autres EPCI** compétents en matière de PLU en lieu et place des communes qu'ils regroupent et avec leur accord.

En ce qui concerne la part départementale, celle-ci est instituée par délibération du conseil général.

**Les délibérations des conseils et organes délibérants doivent être prises avant le 30 novembre** pour être applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle des délibérations.

<p style="text-align: center;"><b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE</b> <b>DEL 2011-94 du 14/11/2011 - (7.2)</b></p>
--

Après avoir étudié différentes simulations et au vu des investissements à venir concernant l'urbanisation de la commune, Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la TA à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 à 3% sur l'ensemble de la commune. Il propose d'exonérer totalement les commerces de détails dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup> et d'exonérer à hauteur de 50 % de leur surface les locaux à usage industriel.

Monsieur le Maire précise que les taux peuvent être modifiés tous les ans par délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal;

**DECIDE** en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- ☞ d'exonérer totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- ☞ d'exonérer partiellement les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

<p><b>Permanence à la mairie</b> :Mme DAUGAN Conseillère Générale : jeudi 2 février 14 h à 15 h</p>
---

## ACT'PAYS DE BROCELIANDE-COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Le rendez-vous de l'emploi en Pays de Brocéliande 2012** Le principe: Coordonnés par le Pays de Brocéliande et la MEIF et réalisés avec les Points accueil emploi et l'ensemble des partenaires locaux, les rendez-vous de l'emploi apportent une réponse appropriée et ciblée aux personnes souhaitant s'informer sur les perspectives d'emplois locaux, un secteur d'activité, une formation, une entreprise. **Les rendez-vous du 1er trimestre** L'emploi des femmes  
3 février et 10 février Point accueil emploi de Saint-Méen le Grand Prébilan CIDFF pour les femmes qui souhaitent reprendre une activité



**Vous voulez créer ou reprendre une entreprise, l'Antenne 3 C de Montfort sur Meu vous donne rendez-vous tout au long de l'année 2012 au travers :**

**De réunions d'information création d'entreprise** qui permettent à chacun de recueillir les bonnes informations et de se poser les bonnes questions pour se lancer dans un projet. Ces réunions collectives abordent le positionnement du projet, les approches financières, juridiques et fiscales, les formalités à accomplir, les aides et l'accompagnement à la création. Elles se déroulent de 10 h à 12 h le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à Montfort.

**D'ateliers créateurs « approche marché »**, conçus pour permettre aux personnes ayant un projet de création ou de reprise, de s'approprier les outils nécessaires pour réaliser une bonne approche du marché. Animés en petit groupe par les conseillers du réseau EGEE, ils abordent tour à tour : le créateur et son environnement, l'étude de marché, la stratégie commerciale, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre, les prix et le calcul de la marge commerciale. Ils ont lieu 2 fois par mois, les lundis, de 14 h à 17 h.

Participation (gratuite) sur inscription auprès de Maryline Eon, Antenne 3C, place Saint-Nicolas à Montfort sur Meu, tél 02 99 09 32 00 – [antennedemontfort@rennes.cci.fr](mailto:antennedemontfort@rennes.cci.fr)



### Modification Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brocéliande

**Enquête publique  
du 6 février au 12 mars 2012**

Consultation du projet  
Registre d'enquête

**Rencontre avec le commissaire enquêteur**

Lundi 6 février – 9h-12h – Siège Syndicat mixte du SCOT

Mardi 14 février – 14h-17h – Siège EPCI Montfort Communauté

Mercredi 22 février – 14h-17h – Siège EPCI Brocéliande

Judi 1er mars – 9h-12h – Siège EPCI Pays de Saint-Méen Le G.

Mercredi 7 mars – 14h-17h – Siège EPCI Pays de Bécherel

Lundi 12 mars – 14h-17h – Siège Syndicat mixte du SCOT

Consultation du projet du 6 février au 12 mars

Registre d'enquête

dans les 44 mairies du Pays de Brocéliande

dans les 6 EPCI et le siège du syndicat

Consultation du projet

sur le site Internet [www.pays-broceliande.com](http://www.pays-broceliande.com)

Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Brocéliande - BP 86048 - 35360 Montauban de Bretagne - 02 99 09 32 45

SCOT DU PAYS DE BROCELIANDE

l'invantrie  
Galerie d'exposition communautaire

ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

Du 6 au 24 février 2012  
PEINTURES Muriel Besnard



Muriel BESNARD s'est installée près de Rennes en 2003 pour se consacrer à la peinture après avoir exercé en tant que sculpteur. Deux palettes émergent alors : des acryliques vives, oniriques et colorées, des huiles lumineuses aux tons pastels. Ses thèmes se réfèrent à la poésie de la source et lien, à la quête du jardin intérieur.

## ACT'ASSOCIATION



### BASKET

#### Salle des sports

04/02/2012

13h 45 Poussines  
Médreac - Baguer Morvan

15h Benjamines  
Médreac Miniac Morvan

16h15 Minimes  
Médreac - Stella Landujan

### TENNIS DE TABLE

#### Salle polyvalente de Quédillac À 20 heures

11/02/2012

Pré Régionale  
UPMQ - Aurore de Vitré 2



### FOOTBALL

#### Terrain d'honneur à 15 heures

05/02//2012

District 3

Médreac 1- Gévezé 2  
26/02/2012

District 5

Médreac 2 - St Grégoire 4



## ACT'Médiathèque

### HORAIRES MEDIATHEQUE

- mardi de 16 H 30 à 18 H30
- mercredi de 10 H 30 à 12 H 30  
et de 14 H30 à 16 h 30
- vendredi de 16 h 30 à 18 H 30
- samedi de 10 H à 12 H 30

☎ 02.99.07.32.02



**A vos agendas : Soirée contes le vendredi 3 Février sur inscription préalable à la Médiathèque.**

**Nous vous proposons une soirée contes, le 3 Février à 20 H 15 :** les conteurs et musiciens de l'Association " le conte est bon " viennent présenter « **Contes et légendes de Brocéliande en musique** »

**Nous vous demandons de vous inscrire préalablement à la Médiathèque, pour pouvoir organiser l'accueil : il reste environ 20 places. Cette rencontre est ouverte à tous et s'adresse à tout public au-dessus de 6 ans, les enfants doivent être accompagnés.**

**La prochaine animation pour les "tout-petits lecteurs" aura lieu le Jeudi 15 Mars.**

Pour rappel, il s'agit d'un accueil proposé aux enfants de 1 à 3 ans, non scolarisés, accompagnés par un parent ou une assistante maternelle et qui a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes à la lecture et à l'éveil musical. **L'inscription préalable est obligatoire à la Médiathèque**, aux heures d'ouverture publique.

**Prix Ados 2012 : Les bulletins de vote pour les livres du Prix Ados sont d'ores et déjà disponibles.**

Nous proposons à tous les ados de la commune inscrits au Prix Ados 2012, d'emprunter les livres du Prix Ados. N'hésitez pas à venir et à en parler : vous êtes les bienvenus.

**Fonds de livres en anglais : un choix de livres de poche en anglais** d'auteurs comme Harlan Coben, Ken Folett ou encore James Herbert et bien d'autres seront disponibles dès mi Février à la Médiathèque.

Ces livres peuvent intéresser les familles anglaises de la commune mais aussi ceux qui s'intéressent aux langues étrangères, n'hésitez pas à en parler.

**Bienvenue à tous et à bientôt à la Médiathèque.**

NUMEROS D'URGENCE SAMU 15 POLICE 17 POMPIERS 18 et 112 d'un portable  
Centre Anti-poisons Rennes : 02.99.59.22.22